

DISPARITION DU TIMBRE ECOPLI - LE MAUVAIS CHOIX DE LA POSTE

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Commerce : litige lié à la vente](#)



LA POSTE va introduire des nouveautés au 1er 2023 hautement discutables !

Elle va supprimer le timbre le moins cher (ecopli) et remplacer le timbre le plus cher par le e-timbre !

Les consommateurs utilisent massivement internet. Le courrier postal est donc en régression. Pour remédier à ce problème, vous avez deux approches possibles :

- Vous proposez des services améliorés qui encouragent les consommateurs à utiliser ces timbres
- Vous diminuez la qualité du service et supprimez les formules les moins chères

LA POSTE a choisi la deuxième option.

Le timbre gris (ecopli - 1.14 € au 01/01/2022) disparaît. Vous n'aurez plus que le timbre vert (1.16 € au 01/01/2022). Cette mesure prendra effet au 1er janvier 2023.

https://www.moneyvox.fr/actu/89352/fini-le-timbre-gris-la-poste-supprime-le-moins-cher-de-se-s-timbres?utm_source=moneyvox&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-330

En ces temps d'inflation, il fallait oser ! Ils l'on fait !!!

Le timbre rouge va devenir complexe à utiliser surtout si on n'a pas internet !

https://www.francetvinfo.fr/societe/sept-questions-sur-la-suppression-du-timbre-rouge-annonce-e-par-la-poste_5269924.html

Les délais de distribution sont allongés !!!

Pour résumer, moins de services, plus chers avec une dégradation du service rendu !!!

Comment encourager les consommateurs à ne plus acheter de timbres ? Faites comme LA POSTE.

D'ici le 31 décembre, si vous le pouvez faites des stocks de timbres gris et rouges. La validité est permanente et vous pourrez les utiliser après le 1er janvier 2023. Vous éviterez en plus la hausse du 1er janvier !

